



HONORAIRES 2017

Les honoraires d'agence sont inclus dans les prix affichés en vitrine et calculés sur le prix net vendeur

Dans le cadre de la loi ALUR :

Les honoraires à la charge de l'acquéreur sont indiqués en % du prix de vente

TRANSACTIONS

De	15 000 €	à	30 999 €	13% TTC
De	31 000 €	à	61 900 €	11% TTC
De	61 901 €	à	84 999 €	10,50% TTC
De	85 000 €	à	108 999 €	10% TTC
De	109 000 €	à	138 999 €	9% TTC
De	139 000 €	à	170 999 €	8,5% TTC
De	171 000 €	à	199 999 €	8% TTC
De	200 000 €	à	230 999 €	7,5% TTC
De	231 000 €	à	310 000 €	7% TTC
De	> 310 000€			6,5% TTC

ESTIMATION

Offerte *

FRAIS DE REDACTION D'ACTES

Promesse de vente ou compromis de vente :

Locaux d'habitation, terrain à bâtir..... 300 € T.T.C.

Autres locaux..... 500 € T.T.C.

TERRAIN

10 % TTC du prix du terrain HT

VENTES SPECIFIQUES :

Viager/nue propriété avec usufruit

10 % TTC du prix de la vente

FONDS DE COMMERCE

10 % TTC du prix de vente

Les Affiches présentant le point rouge sont des biens en délégation agence.

* Les estimations sont gratuites dans le cadre d'une vente.

Hors mise en vente facturation forfaitaire de 100 € TTC